



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Décembre 2018  
CO 174 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Pascal BONVALOT, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Charles VALLET, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Alain LABBEZ, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Josiane SCARABOTTO, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 73

Votants : 84

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Dominique BONNET (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD, Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, André PROST à Claude ROMANET, Laetitia DOS SANTOS à Bernard DODANE, Sylvain BENETRUY à Jean-Luc BROCARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jacky REVERCHON, André JOURD'HUI à Danièle CARDON, Yann PINGUAND à Christian PROST, Adrien LAVIER à Marie-Thérèse BROCARD, Gérard MATHIEU à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Jean-Louis DUFOUR à Pascal BONVALOT, Eric TOURNEUR à Charles VALLET, Pascal DROGREY à Alain LABBEZ, Marie-Ange CAPRON à Josiane SCARABOTTO, soit 4 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Daniel DURET, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Rémy VIENNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : André VIONNET, Anne DE ZAN, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Nelly BUYS, Bernard LAUBIER, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Madame Valérie PAQUIEZ.

Convocation faite le : 12 décembre 2018

**Objet : Harmonisation des tarifs et du règlement intérieur dans les bibliothèques communautaires d'Arbois et de Poligny et médiathèque communautaire de Salins-les-Bains au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

En vue du transfert de la médiathèque communale de Salins-les-Bains à la CCAPS au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et dans un souci d'harmonisation de leurs services au public, la communauté de communes souhaite proposer les mêmes tarifs d'abonnement et règlement intérieur sur les trois sites.

Dans l'attente d'une prochaine uniformisation de leur logiciel de prêt les documents prêtés dans l'une des trois bibliothèques doivent être retournés dans ce même site.

Etant donné la spécificité du site de Salins en tant que médiathèque, disposant de plusieurs postes informatiques mis à disposition des abonnés, d'un fonds de roulement de documents -livres, DVD, CD et livres audio- plus important que celui des bibliothèques d'Arbois et de Poligny, il est pour l'instant proposé de maintenir les règles de prêt de Salins telles qu'elles ont été instaurées précédemment. Les règles de prêt des bibliothèques d'Arbois et de Poligny au volume de documents similaire proposeront les mêmes conditions de prêt.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 18 Décembre 2018  
**CO 174 DE (SUITE)**

Page 1/2

**Objet : Harmonisation des tarifs et du règlement intérieur dans les bibliothèques communautaires d'Arbois et de Poligny et médiathèque communautaire de Salins-les-Bains au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Une uniformisation du fonctionnement des trois sites se mettra progressivement en place dès lors que les bibliothèques d'Arbois et de Poligny se verront devenir médiathèques à la suite de la réalisation des projets de transformations à venir.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans et étudiants (hors gratuité carte avantages jeunes), demandeurs d'emploi, vacanciers/curistes pour 3 mois)	5€
Plein tarif	10€
Familles et collectivités	20€
Scolaires dans le cadre d'un accueil de classe	Gratuit
Duplicata carte d'abonnement perdue (prix coûtant)	2€
Photocopies à l'unité	0.20€
Pack 25 impression (Salins)	2.85€
Pack 50 impressions (Salins)	5.60€
Pass Internet sur postes informatiques mis à disposition des usagers non abonnés(Salins)	2.25€
Pass Internet sur postes informatiques mis à disposition des usagers abonnés(Salins)	Gratuit
Accès WIFI(ordinateur personnel)	Gratuit

Règles de prêt et modalités d'accès aux services sont les suivants :

- L'abonnement annuel court de date à date - la carte avantages jeunes est valide du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de chaque année (gratuité de l'abonnement pour les moins de 30 ans-versement de 5 €/abonnement CAJ à la bibliothèque, par le Conseil Régional) ;

- A Arbois et Poligny, l'abonnement donne droit au prêt de 5 livres pour 3 semaines (1 nouveautés pour 15j), 1 DVD et 1 audio livre pour 15j ; à Salins, l'abonnement donne droit à 5 livres, 2 DVD/CDROM, 2 CD audio, 2 textes lus pour 4 semaines (1 nouveauté/catégorie pour 15j) ;

- Les horaires ne sont pas homogènes, respectant ainsi les spécificités de chacun des sites, en fonction notamment de leur situation géographique dans le bourg, et de leur population.

Le règlement intérieur des trois bibliothèques est joint pour approbation.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / APPROUVE la nouvelle proposition tarifaire comme indiqué ci-dessus

2 / APPROUVE les règles et modalités d'accès aux services

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus  
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Michel FRANCONY

